



Luxembourg, le 30 septembre 2014

Chère collègue, cher collègue,

La rentrée 2014-2015 est le moment propice pour le comité de la FEDUSE de vous souhaiter bon courage et pleine réussite pour cette nouvelle année scolaire ! Nous profitons de cette occasion pour vous faire connaître les vues et commentaires de la FEDUSE face aux huit axes prioritaires listés par le MENJE dans son dossier de presse récemment.

1. Donner à chaque enfant les meilleures chances au départ: un accès universel à une éducation de la petite enfance favorisant les apprentissages linguistiques

La FEDUSE salue à priori l'idée de commencer le plus tôt possible avec une **prise en charge bilingue** des enfants dès leur placement en crèche voire dans les maisons relais. Il sera intéressant de voir comment le MENJE entend **organiser la mise en place** et le suivi des mesures à la hauteur de ses nobles intentions.

En ce qui concerne la prise en charge gratuite de l'encadrement pédagogique des enfants de un à trois ans, la FEDUSE, sans mettre en question le bien-fondé de la démarche, se pose la **question quant au financement** d'une telle initiative. Force est de constater que jusqu'à présent le MENJE semblait avant tout se consacrer à la priorité N°1 du gouvernement actuel: **faire des économies** ! Qu'il s'agisse de revoir à la baisse les décharges tous azimuts ou de procéder à la diminution des rémunérations accessoires. Dès lors, la FEDUSE se demande où l'on espère trouver les fonds nécessaires pour financer une telle entreprise.

La FEDUSE se battra avec détermination contre toute nouvelle diminution salariale et réitère son opposition face à la réduction contre-productive de 25% des indemnités des commissions. Il est donc d'autant plus étonnant que le MENJE ait découvert qu'il avait les moyens de vouloir mettre ce nouveau dispositif.

2. Redéfinir le multilinguisme, fondement de notre société: un nouveau regard sur l'apprentissage des langues

L'apprentissage des langues a toujours été **un des principaux atouts de l'enseignement luxembourgeois**, mais aussi source de grandes difficultés pour de nombreux élèves. La FEDUSE s'interroge cependant fortement si l'idée de vouloir encore davantage privilégier l'enseignement oral par rapport à l'écrit est la bonne voie à suivre, et ceci de manière universelle. Déjà aujourd'hui l'évaluation par compétences permet à de nombreux élèves de **compenser des déficits graves** en écrit par l'oral et la compréhension. Or, si une réforme de l'enseignement des langues peut permettre à l'élève en difficultés de **réussir plus facilement son cursus scolaire**, elle peut aussi **hypothéquer ses chances de réussir ses études supérieures**. La FEDUSE sera des plus vigilantes à cet égard.

D'autre part le MENJE annonce que « la capacité d'accueil des sections francophones et anglophones de l'École européenne s'accroît, grâce à une convention conclue avec l'État luxembourgeois qui contribuera à leur financement. Les places disponibles seront accessibles aux enfants dont les parents ne travaillent pas pour une institution européenne (catégorie III) ». La FEDUSE s'inquiète de voir **l'éducation de nos jeunes confiée à des écoles externes à notre système scolaire**. Cet « out-sourcing » est en contradiction avec la mission de l'Etat de garantir et d'organiser l'éducation de ses citoyens par ses propres moyens. La FEDUSE

s'interroge donc sur l'influence que l'Etat peut exercer sur les curricula de l'école européenne, le MENJE y aura-t-il son mot à dire ?

3. Épauler les enseignants: une formation initiale et continue centrée sur la didactique et la pratique

La FEDUSE approuve la volonté du MENJE d'offrir des **formations de qualité aux enseignants** et suivra avec intérêt le développement de l'Institut de Formation de l'Education nationale créé à ces fins. Cependant **la FEDUSE s'opposera à toute volonté d'augmenter les heures de formation continue obligatoires sans compensation au niveau de la tâche d'enseignement**. Dans aucun autre métier l'employé n'est prié - comme c'est assez souvent le cas - de récupérer les heures de travail qu'il aurait manquées à cause d'une formation continue qui lui est de plus imposée par son employeur ! En effet elle a pour effet pernicieux de pousser l'enseignant à chercher des formations se déroulant en dehors de ses heures de cours, ceci pour éviter tous les désagréments liés à la réorganisation de son planning scolaire. Cela ne favorise en aucun cas un choix porté uniquement sur les apports pédagogiques escomptés par l'enseignant et a un effet néfaste sur son intérêt à suivre celle-ci.

D'autre part, le MENJE affirme que « l'enseignant se devant d'être aujourd'hui davantage un professionnel de la didactique qu'un expert dans une discipline (...) ». La FEDUSE rappelle dans ce contexte que **l'excellence académique dans une discipline est néanmoins un prérequis pour l'aptitude de l'enseigner convenablement**. Il faut donc garantir que le niveau académique nécessaire ne soit pas revu à la baisse par l'introduction d'une piste supplémentaire pour l'accès à la carrière.

4. Accompagner l'élève tout au long de son parcours: un soutien individualisé

En ce qui concerne le parcours des élèves, **la FEDUSE réitère sa demande de revoir d'urgence les critères d'orientation, de promotion et d'évaluation des élèves avant d'investir dans le soutien individualisé qui est souvent la conséquence d'une mauvaise orientation causée par une promotion erronée**. Si le redoublement n'est pas la panacée et si la prévention de l'échec scolaire est certainement cruciale, il reste cependant primordial d'abolir des critères de promotion laxistes et permissifs qui entraînent de nombreux élèves au laisser-aller et à l'insouciance. L'école de la réussite restera toujours une école de l'effort.

5. Assurer un enseignement de qualité: une modernisation des programmes et du matériel didactique

La FEDUSE soutient l'idée du MENJE à préconiser une plus grande cohérence entre les programmes dans les différentes branches et à vouloir mieux cerner les objectifs de l'enseignement. Reste à trouver les volontaires compétents pour une telle coordination! En effet la FEDUSE prédit au MENJE qu'il sera très difficile de les trouver, surtout que le rythme effréné des réformes ces dernières années et la réduction de 25% des indemnités des commissions ne faciliteront pas la tâche. D'autre part, **la FEDUSE suivra avec intérêt quel pouvoir le MENJE voudra donner à la société civile au sein du nouvel Conseil national des Programmes**.

Pour ce qui est du matériel didactique, **bon nombre de groupes de travail sont à la pointe du développement didactique, élaborant des unités pédagogiques individualisables et intégrant les compétences horizontales** tant réclamées déjà dans le programme gouvernemental. Ces groupes mettent particulièrement l'accent sur le développement des compétences numériques des élèves. Or, ils se voient **bloqués par des services informatiques de plus en plus modestes**.

6. Impliquer les parents: un partenariat école-famille institutionnalisé

La FEDUSE ne s'oppose pas à l'idée de vouloir donner la voix aux parents d'élèves comme tel était d'ailleurs le cas jusqu'à présent au sein du Conseil supérieur de l'Education nationale et les conseils d'éducation respectifs des lycées, mais insiste de rappeler au souvenir du MENJE que **la tâche des enseignants ne permet actuellement plus d'ajoutes de réunions et d'autres investissements de temps sans compensation**.

Une fois de plus la question préoccupante se pose **quels droits d'intervention et de participation seront en fin de compte octroyés aux parents d'élèves.**

7. Garantir la cohérence des interventions autour de l'élève: une synergie organisée

La FEDUSE salue a priori le point de vue du MENJE, montrant du doigt les chevauchements entre maints intervenants, fonctions et commissions dans l'encadrement des élèves. **Il faut néanmoins redouter que les actions prévues pour l'année scolaire en cours, à savoir la création d'une nouvelle fonction d'agent régional et la mise en place de bureaux régionaux du ministère, vont bien au contraire encore gonfler artificiellement le Léviathan bureaucratique et éloigner les différents intervenants des problématiques des élèves et du terrain.**

Si le MENJE veut vraiment marier efficacité et économies, il sera bien avisé de limiter le nombre des intervenants dans l'intérêt de tous les concernés et avant tout particulièrement dans celui des élèves.

8. S'adapter aux besoins: une autonomie accrue des écoles

De prime abord, nul ne saurait s'opposer aux promesses d'un plus d'autonomie pour les écoles. Or, telle promesse est facilement donnée mais ne signifie encore rien de concret. Faut-il s'attendre de nouveau à un semblant d'autonomie comme ce fut le cas pour l'autonomie financière, qui au bout du compte n'a fait que déléguer le travail de gestion aux établissements ?

Quelles innovations surtout pédagogiques cette autonomie va-t-elle permettre aux établissements ? Ira-t-on aussi loin que de permettre aux établissements leurs propres modes d'évaluation, voire de promotion ? **Et qui garantira la même haute qualité des formations dans tous les établissements afin d'éviter une concurrence ouverte entre les lycées ?**

La FEDUSE espère que le MENJE est conscient des dangers d'une telle démarche et qu'il saura prendre ses responsabilités afin de les éviter, tout en offrant de réelles possibilités aux établissements et aux enseignants.

Autres grands dossiers :

- La FEDUSE suivra attentivement les changements que le MENJE voudra instaurer au niveau de la formation professionnelle, il s'agit là d'une urgence absolue !
- La FEDUSE comprend que dans le cadre de la réforme des lycées le MENJE voudra porter un accent particulier sur les classes inférieures de l'EST afin de réduire les taux d'échec et de mieux orienter les élèves. Elle espère cependant que ne seront plus à nouveau retenues les solutions de facilité consistant à rendre les critères de promotion encore plus permissifs.
- En ce qui concerne l'Education aux valeurs, la FEDUSE ne voit pas l'intérêt ni aucune valeur ajoutée pédagogique à vouloir changer le système existant où déjà les parents et élèves ont la possibilité d'opter pour un cours de formation morale et sociale, qui n'est rien d'autre qu'un cours d'éducation aux valeurs. La FEDUSE ne pense pas que le fait d'abolir la possibilité du choix soit dans ce contexte une avancée, surtout qu'il ne semble pas résulter d'une demande sur le terrain vu la grande fréquentation des cours de morale chrétienne.